

EDITO

Quand le rapport du **Comité Action Publique 2022**, sorti cet été, prévoit, entre autres, pour l'ESR :

- l'accroissement de l'**autonomie** des établissements,
- l'encadrement de leur activité par le **contrat**,
- l'augmentation de leurs ressources propres y compris par la **libéralisation des droits d'inscription**,
- une diversification accrue des établissements en vue de leur mise en **concurrence** selon une classification distinguant ceux qui ont une vocation régionale, nationale ou internationale,
- la dilapidation du **patrimoine** national avec le transfert de l'ensemble du patrimoine immobilier aux établissements,
- une gestion plus libérale (c'est-à-dire affranchie du statut) des enseignant.es-chercheur.es,

Et que l'avant-projet **d'ordonnance** sur les regroupements d'établissements propose d'associer établissements **publics et privés** dans des regroupements expérimentaux, de **casser le statut** des personnels mis à disposition de présidents potentiellement nommés à vie, de ne réserver qu'un tiers des sièges aux représentants des personnels dans les **nouveaux CA**,

Alors on sait que le gouvernement Macron veut détruire le semblant de démocratie que connaissaient encore nos établissements et réduire à néant les missions de service public de l'ESR.

**concurrence, compétition,
explosion des cadres nationaux,
inégalités territoriales
gouvernance lâchée aux
personnalités extérieures,**

**C'est le nouveau modèle
d'université qu'on nous promet
et nous n'en voulons pas !**

**Et ce n'est que collectivement, et
avec la CGT, qu'on sera assez fort
pour pouvoir dire NON !**

Mobilisations, Manifs , Grève :

Contractuels à L'UL, vous êtes concernés !

Mise en place au 1er septembre 2018 de la subrogation de l'employeur pour les indemnités journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

Il n'y aura plus de calculs délirants ni de décalage de salaire lors d'un congé maladie ordinaire ou de grave maladie, de maternité, de paternité, d'adoption ou d'accident du travail pour le contractuels à l'UL

Hier, quand vous vous trouviez dans l'un des cas cité ci-dessus, vous perceviez directement de la CPAM ou de la MGEN vos IJSS, pendant que l'employeur, l'Université de Lorraine, déduisait sur votre fiche de salaire la période correspondant au congé de maladie ou de maternité...ect.

Or, entre ces deux actions, il pouvait y avoir un délai important. Ce qui avait pour conséquence de mettre l'agent dans des difficultés financières non négligeables (trop perçu à rembourser).

Aujourd'hui, c'est fini ! L'université a enfin franchi le pas : la CPAM ou la MGEN verseront à l'Université de Lorraine les IJSS et l'agent continuera de percevoir l'intégralité de son salaire.

C'est ce que demandait la CGT au Comité technique depuis la fusion : pour avoir suivi et aidé de nombreux agents en grande difficultés pour rembourser, nos élues n'ont eu de cesse ces dernières années de pousser la présidence à remettre en place cette subrogation. Il aura fallu des années, mais la ténacité paie !



METZ : 14h, Parvis des Droits de l'Homme
(Centre Pompidou)

NANCY : 14h Place Maginot

Primes à l'université de Lorraine

En **2017**, 87,69 % des agents BIATSS ont bénéficié d'une prime dite d'investissement. De plus en plus de structures intègrent le dispositif et planifient cette dépense. Cependant il est à noter de fortes disparités :

- Pourquoi certains n'attribuent **rien à personne** ? Ont-ils si peu de moyens ? Ne peuvent-ils pas s'en donner les moyens ? Ne souhaitent-ils pas, dans ce cas, solliciter la Présidence afin de pallier leur manque financier comme cela est possible ? Ou est-ce un choix de leur part ?



- Pourquoi certains attribuent à quasiment **tout le monde, sauf** à un ou deux agents ?
- Pourquoi certains agents ont-ils **beaucoup** et d'autres presque **rien** ?
- Pourquoi certaines composantes ont planifié leur budget et donnent le **même montant à tout le monde** quelle que soit la catégorie ? Nous nous en félicitons et cela prouve que c'est possible mais néanmoins nous ne pouvons nous empêcher ironiquement de nous poser quelques questions : doit-on en déduire que tout le monde travaille bien, que tous sont investis au même niveau ? Est-ce grâce à un meilleur encadrement ou parce que nous sommes là dans des structures favorisées qui n'ont que de « bons agents investis et travailleurs » ?
- Pourquoi 12 % des collègues BIATSS n'ont **rien** ? Sont-ils de « mauvais agents ? Non « investis » ? Ont-ils été malades ? Ont-ils des soucis avec leur structure ? Que dire d'eux ?
- **Pourquoi ne pas verser 540 € à tous**, c'est-à-dire la moyenne de ce qui est distribué (**ce que demande la CGT depuis 5 ans**) ?

Cette année 2018, en raison de la non-mise en place du RIFSEEP (et donc du CIA - complément indemnitaire annuel) pour les ITRF, le Président a décidé de reconduire encore une fois le dispositif dit « expérimental » depuis 2012.

Les mêmes faits produisant les mêmes effets, gageons que lors du bilan 2018 nous serons exactement sur la même analyse et nous pouvons aussi imaginer que le CIA sera un copié-collé quasi identique de la prime d'investissement. Nous retrouverons donc, toujours, les mêmes conséquences perverses, les mêmes discussions de couloir, les mêmes amertumes, le même sentiment d'injustice et donc la même aigreur.

Car ces choix et les montants distribués produisent surtout du désinvestissement et du mécontentement !

!! PARCOURSUP !!

« Interminable », « insoutenable », « traumatisant » ...

Le dernier épisode **PARCOURSUP** révèle une situation pire que celle redoutée par la CGT : au moment de la fermeture de la phase principale, le 5 septembre, sur **812 000** candidates et candidats inscrits sur la plate-forme au début de la procédure, près de **50 000** bacheliers ou étudiants en réorientation attendent toujours une proposition (inactifs ou actifs sur la plate-forme mais sans proposition) et plus de **70 000** espéraient encore obtenir une meilleure formation que celle qu'ils avaient acceptée (ils ont répondu « oui » mais ont gardé d'autres vœux en attente). En augmentation permanente tout au long de l'été, le nombre des candidats qui ont quitté la plate-forme représente 22% des inscrits ! Contrairement aux déclarations non-étayées de la ministre, la non-hiérarchisation des vœux n'est pas un gage de liberté mais plutôt un facteur d'angoisse et, au bout du compte, d'exclusion du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Rappelons que les **classes populaires** sont les grandes sacrifiées de cette réforme. Les élèves en attente sont surreprésentés dans les établissements des quartiers populaires. La multiplicité des algorithmes locaux aux critères de sélection opaques, intégrant parfois les codes postaux des élèves, exacerbe de fait ce tri social. À travers le bilan de Parcoursup, la vraie réussite du gouvernement, ce sera : « moins d'inscrits dans le supérieur » !

Seuls 63% des candidats ont fini par valider ce qui leur était proposé. Sacrifier les uns pour garantir le choix des premiers de cordée !



Ecoles des Mines à l'UL les frais d'inscription s'envolent !

Dès la rentrée 2018/2019 les frais d'inscription passeront de 610 à 2500 euros. Cette hausse concernera tous les nouveaux étudiants (sauf les boursiers).

L'école promet des « solutions » pour les jeunes qui ne pourraient pas s'acquitter d'une telle somme alors que la campagne d'inscriptions pour la prochaine rentrée est déjà entamée.

A quoi doit-on cette augmentation ?

Les instances disent que cela est nécessaire pour palier la baisse de la subvention de l'Etat et des revenus engendrés par le versement de la taxe d'apprentissage. Mais aussi pour maintenir la qualité de ses formations et pour atteindre le niveau de la plupart des écoles techniques. Mais la progression de l'école dans les classements nationaux ne serait-elle pas également une cause à effet ?

Le magazine *Industrie & Technologie* a publié le 18 juillet 2018 son classement des écoles d'ingénieurs françaises et place Mines Nancy en 4e position sur 189 écoles.

Mais tous ces arguments ne cacheraient-ils pas le véritable objectif de cette augmentation qui serait de favoriser la sélection des étudiants non pas uniquement au mérite mais par l'argent. Il est indéniable que de nombreux étudiants n'auront plus les moyens d'accéder à cette école.

Et ce qui est le plus inquiétant à propos de cette augmentation, c'est qu'elle pourrait être la première à ouvrir la porte à une hausse générale des frais dans les universités sélectives publiques.

Le CDI après 6 ans de CDD c'est un droit ! Battons-nous pour le faire respecter

« Toute décision de non renouvellement d'un contrat fondée sur la volonté de priver l'agent de la possibilité de bénéficier d'un CDI serait entachée de détournement de pouvoir. »

Comment justifier le non renouvellement de quelqu'un qui travaille à l'UL depuis 6 ans ? Comment justifier que l'on va recruter quelqu'un d'autre sur exactement la même fiche de poste ?

Cela ne se justifie pas, il faut se battre, quitte à aller jusqu'au Tribunal administratif ! Cela se gagne !

Si cette situation vous concerne, contactez-nous !

NOUS NE VOULONS PAS DES RESTRUCTURATIONS, DE LA CONCURRENCE NI DE LA SÉLECTION. NOUS VOULONS DES POSTES ET DES CRÉDITS RÉCURRENTS POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES !

LE VOTE CGT, UNE NÉCESSITÉ !

CT-MESR • CT-E • CT-U • CAP • CCP ANT

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

JE VOTE ET FAIS VOTER CGT



SUIVEZ-NOUS PARTOUT !



@FercSupCGT_UL



LorraineSupCgt

Réforme des retraites : DANGER

Les fonctionnaires comme d'aucuns vieillissent. Non pardon, mûrissent !

Et à un moment, tous, nous nous posons la question de nos revenus lorsque nous aurons droit au repos professionnel - et non pas éternel.

Afin de nous rendre compte, pour nombre d'entre nous, du désastre, un site a été créé pour les fonctionnaires: <https://ensap.gouv.fr>. Il vous permet de **visualiser votre situation** et de connaître le montant de votre retraite avec une possibilité de simulation en cas de prolongation. L'utilisation en est très simple. Vous y découvrirez que nous sommes effectivement de grands privilégiés !!! Il existe aussi un site pour connaître le montant de vos retraites du privé :

<https://simulateur.info-retraite.fr>

Et alors peut-être comprendrons-nous pourquoi nombre d'entre nous **prolongent** leur activité au-delà de la date de départ correspondant à l'âge légal. Pour certains c'est un choix, pour d'autres une quasi-obligation.

Dès lors il est difficile d'entendre le discours sur les privilèges des retraités et celui sur les privilèges des fonctionnaires, d'autant **qu'aujourd'hui**, après trois ans de blocage des pensions, une année 2018 sans aucune augmentation et la hausse de la CSG, le Premier ministre annonce une hausse des pensions de 0,3 % en 2019 et en 2020... pour un taux d'inflation mesuré par l'INSEE de 2,3 % sur les douze derniers mois ! MERCI !



Et le projet annoncé de réforme des retraites « par points » aboutira encore à une diminution des pensions et à un nouveau recul de l'âge de départ. Une mobilisation de tous est indispensable pour imposer les revendications des personnels et de la CGT

- le refus de la retraite par points,
- le maintien de tous les régimes de retraite dont le code des pensions civiles et militaires,
- l'indexation automatique des pensions sur l'évolution des salaires au contraire de leur soumission au bon vouloir du gouvernement,
- l'intégration des primes dans le salaire et donc dans le calcul des pensions

Adhérer à la CGT FERC Sup, c'est avoir une action concrète dans un syndicat inter-catégoriel visible également dans d'autres secteurs, à l'échelle de la société. C'est être solidaire des luttes menées par l'ensemble des adhérent.e.s de la CGT avec toutes celles et tous ceux que l'économie néo-libérale exploite et malmène (les sans-papiers, les sans-logis, les précaires). C'est participer activement à la mise en convergence des luttes des salarié.e.s et penser leurs enjeux en terme de choix de société. **JE ME SYNDIQUE** -> cgt-info@univ-lorraine.fr

